



## **Le choix parental renforce-t-il la ségrégation scolaire ?**

Les analyses de la FAPEO 2010

**Rédaction :**  
Christophe Desagher  
**Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel**  
Avenue du Onze novembre, 571040 Bruxelles  
02/527.25.75 - 02/525.25.70  
www.fapeo.be - [secretariat@fapeo.be](mailto:secretariat@fapeo.be)  
**Avec le soutien de la Communauté française**

# Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>Le quasi-marché scolaire .....</b>	<b>5</b>
<b>La ségrégation scolaire .....</b>	<b>6</b>
<b>Les inégalités de ressources face au choix .....</b>	<b>7</b>
<b>Stratégies de choix et ségrégation scolaire .....</b>	<b>8</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>11</b>

## Résumé

L'inscription des élèves en première secondaire est devenue un point épineux auquel se sont attachés différents décrets. Aujourd'hui, on peut se poser la question de savoir ce qui nous a menés là où nous en sommes aujourd'hui. Aussi, dans un contexte belge où la liberté de choix d'école a été consacrée, des stratégies voient le jour pour maximiser les chances de son ou ses enfant(s) d'accéder au meilleur enseignement qui soit.

## Mots-clefs

Pacte scolaire, décrets, quasi-marché scolaire, compétition, stratégie, ségrégation, PISA, capitaux scolaires et économiques, *the privileged / skilled choosers*, *semi-skilled choosers*, *disconnected choosers* / « *choice as necessity* », consumérisme.

## Introduction

La liberté de choix d'un établissement scolaire a été consacrée par la loi du 29 mai 1959, dite du « Pacte scolaire ». Plus précisément, l'article 7 stipule que « *Le droit des parents de choisir le genre d'éducation de leurs enfants implique la possibilité de disposer à une distance raisonnable d'une école correspondant à leur choix*<sup>1</sup> ».

Cette liberté de choix a eu deux impacts significatifs sur le monde de l'enseignement : les parents ont commencé à avoir ce que d'aucuns ont appelé un comportement consumériste et les établissements scolaires sont entrés en concurrence. L'un et l'autre se comprennent ensemble. D'une part, les parents qui font face à une vaste offre ont la possibilité de comparer les établissements entre eux et de juger plus opportun d'inscrire leur enfant dans tel ou tel établissement, en fonction de différents critères : (réseau, réputation, adossement, filiation, projet pédagogique, services (plage d'ouverture des garderies, activités sur le temps de midi ou après l'école, étude dirigée ou non, attention apportée à la qualité des repas chauds etc.). Ils sont les « clients » d'un service public (en l'occurrence, l'école) avec lequel ils passent, tacitement, un contrat : ils confient leur enfant pour qu'il puisse bénéficier d'un enseignement de qualité et qu'il soit amené à satisfaire à l'évaluation que l'institution scolaire met en place, c'est-à-dire réussir son année, son cursus. Cet enseignement doit en outre pouvoir préparer leur enfant à ce qu'il soit armé pour faire face au monde du travail. Comme tous les « consommateurs », il est évident que les parents peuvent être mécontents des services rendus et ont différents moyens de porter à l'intention de l'institution leur mécontentement, le moyen ultime étant bien sûr de changer d'établissement.

Les établissements scolaires entrent en concurrence les uns avec les autres dans une logique de quasi-marché car il s'agit d'attirer une certaine « clientèle » et de rechercher des inscrits. Un autre élément qui vient renforcer cette compétition entre les différents établissements scolaires, sont les subsides octroyés aux écoles (qui sont reconnues par la Communauté française), proportionnels au nombre d'élèves inscrits. En ce sens, les établissements scolaires mettent en place des stratégies, qui visent à attirer les élèves les plus compétents. De cette manière, les établissements renforcent leur réputation et la perpétuent afin de pouvoir garder leur statut.

---

<sup>1</sup> Article 4 du « Pacte scolaire », disponible en ligne sur : <http://www.enseignement.be/index.php?page=25230&navi=19>

## Le quasi-marché scolaire

Le système scolaire est-il entré depuis le Pacte scolaire dans une logique de marché ? Certains éléments y font effectivement penser, mais ce système se différencie d'un marché boursier, par exemple, par certaines de ses caractéristiques.

Le concept de « marché », peut être défini *de manière minimaliste comme un mécanisme de coordination entre acteurs, fondé sur un échange monétaire. L'objet de l'échange est soumis à une offre et à une demande dont la confrontation engendre un prix et une quantité déterminés qui définissent l'équilibre du marché*<sup>2</sup>. En ce sens, ce qui permet de réguler le « marché scolaire » est le « prix de l'enseignement ».

Toutefois, on ne peut pas transposer parfaitement le concept de marché au système éducatif<sup>3</sup>. Effectivement, des notions importantes dans la logique du marché comme la maximisation du profit ou encore l'information parfaite<sup>4</sup> en tout temps ne peuvent être appliquées au système scolaire. On ne peut pas non plus parler de relations financières entre les offreurs (les établissements scolaires) et les demandeurs (les parents et les élèves). Aussi, et c'est un élément important, l'État joue-t-il un grand rôle dans la limitation de l'offre<sup>5</sup>.

Le système éducatif belge suit une logique propre qui n'est pas celle du marché, mais celle du quasi-marché. Le quasi-marché est *un mécanisme de coordination hybride qui articulerait certains éléments d'une coordination de type bureaucratique par un « principal » et certains éléments d'une coordination de marché*<sup>6</sup>. Dans un tel système, l'État est le pouvoir subsidiant (il définit également qui a droit à ces subsides) mais fournit également les contenus des programmes de cours, par exemple.

Enfin, le principe de compétition entre les écoles est localement limité. Ainsi, vient se rajouter au concept de quasi-marché, celui d'espace d'interdépendance : *il s'agit d'un espace de relations d'interdépendances principalement suscitées par une situation de « compétition » entre ces écoles par rapport à diverses « ressources » qui leur importent, qui sont nécessaires ou utiles à leur survie, à leur développement*<sup>7</sup>. Ces ressources, ce sont principalement les élèves, et les situations que nous avons évoquées entrent parfaitement dans le cadre de cette définition.

C'est ainsi que dans un espace d'interdépendance, des établissements sont en situation de compétition et sont amenés à mettre en place des stratégies. Par ailleurs,

---

<sup>2</sup> Maroy C., *Ecole, régulation et marché : une comparaison de six espaces scolaires locaux en Europe*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, p. 94.

<sup>3</sup> Duru-Bellat M., « Controverses autour de l'école : les leçons de l'étranger », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 2001, 30, n°2, p. 136-137.

<sup>4</sup> L'état d'information parfaite est atteint lorsque tous les personnes d'un domaine donné ont accès à toutes les informations de ce domaine.

<sup>5</sup> Maroy C., *op. cit.*, 2006, p. 94.

<sup>6</sup> *Idem.*

<sup>7</sup> *Idem.*

les parents sont aussi enclins à mettre en place des stratégies afin que leur(s) enfant(s) puisse(nt) bénéficier d'un enseignement de qualité. Les stratégies de l'un et l'autre ont pour conséquence de créer de la ségrégation : d'une part, les écoles veulent attirer les élèves forts, d'autre part, les parents veulent mettre leur enfant dans des écoles réputées fortes. Au final, les écoles fortes accueillent des élèves forts et les élèves les moins bons sont regroupés dans d'autres établissements.

## La ségrégation scolaire

Notre système scolaire est caractérisé par une forte ségrégation. Dans le cadre des études PISA, l'OCDE l'avait constaté par le biais d'un de ses indicateurs, à savoir la variance « interétablissement ». Cette dernière indique le degré d'homogénéité de performance des élèves d'un établissement à l'autre. En l'occurrence, dans le cadre de ces études, il a été constaté qu'il existait une forte différence de résultats entre les établissements et que cette différence était liée au statut économique des parents d'élèves<sup>8</sup>.

Cette ségrégation est renforcée chez nous par deux phénomènes : les stratégies de choix d'école des parents<sup>9</sup> et les pratiques de sélection académique des établissements. Le principal effet de ces comportements est de creuser l'écart de performance entre les élèves des différents établissements (soit de renforcer la variance « interétablissement »).

Un certain capital culturel<sup>10</sup> est nécessaire pour évaluer les enjeux des choix en matière scolaire. Toutes les familles ne sont pas égales puisque toutes n'ont pas le même capital culturel. La liberté de choix d'établissement est liée à la possession de ce capital qui permet de comprendre l'importance que revêt l'école au sein de la société et son rôle émancipateur. C'est pourquoi les parents les mieux dotés culturellement dirigeront plus volontiers leur(s) enfant(s) vers lesdites « bonnes » écoles qui les conduiront vers les filières les plus cotées, à savoir celles qui préparent le plus efficacement à l'université. Il est à noter que plusieurs études ont été menées dans ce sens et ont démontré que les parents possédant un statut socio-économique élevé utilisaient plus efficacement leur liberté de choix d'établissement scolaire<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> OCDE, *PISA 2006 : Les compétences en sciences, un atout pour réussir* - OCDE © 2007 - ISBN 9789264039834, Paris, OCDE, 2007, graphique 4.12.

<sup>9</sup> Van Zanten A., *Dictionnaire de l'éducation*, Quadrige, Paris, Presses universitaires de France, 2008, p. 621.

<sup>10</sup> Ensemble des dispositions et qualifications intellectuelles, mais aussi des biens culturels acquis au cours de la formation et de l'histoire individuelle. Il en existe trois formes : incorporée (dispositions de l'individu), objective comme bien culturel (tableau, livre ...) et institutionnalisée (titre scolaire). Delas J.-P. / Milly B., *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 309-310.

<sup>11</sup> Maroy C., *L'enseignement secondaire et ses enseignants : une enquête dans le réseau d'enseignement libre subventionné en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, De Boeck, 2002, p. 23.

Pourquoi les parents possédant un capital socio-économique plus élevé utilisent-ils de manière plus efficace leur capital culturel ? Deux raisons peuvent être avancées. La première est qu'ils ont plus facilement accès à l'information concernant l'offre scolaire. La deuxième est qu'ils disposent généralement de plus de moyens de mobilité.

## Les inégalités de ressources face au choix

Tous les parents choisissent-ils une école pour leur(s) enfant(s) de la même manière ? Grewitz<sup>12</sup> propose une analyse qui met en relation le capital culturel et le processus décisionnel. En mettant certains facteurs en avant, cette analyse permet de « catégoriser » les parents.

Une première catégorie est celle de *privileged / skilled choosers*<sup>13</sup> et concerne les familles de la classe moyenne. Les familles appartenant à cette catégorie possèdent un capital économique<sup>14</sup>, social<sup>15</sup> et culturel élevé, qui les rend « compétentes » (*skilled*) dans la projection du choix. Le choix de l'établissement scolaire le plus adéquat revêt donc une importance primordiale. Effectivement, dès l'école primaire, le choix de l'établissement joue un rôle dans la sélection sociale et déterminant dans la carrière scolaire de l'enfant. En conséquence, ces familles orienteront leurs enfants vers des écoles étiquetées comme bonnes, voire élitistes. En s'informant auprès de leurs réseaux sociaux, mais aussi en se rendant dans les écoles afin de récolter un maximum d'informations, ces familles tendent à acquérir une représentation plus complète, une connaissance plus approfondie de l'offre scolaire. Bien que la multitude d'informations rende le choix plus difficile, ces familles seront à même d'orienter leurs enfants vers ce qu'ils estiment de « bonnes » écoles.

Une deuxième catégorie est celle des *semi-skilled choosers*<sup>16</sup> et concerne le *mixed-class group*<sup>17</sup>. À la différence de la première catégorie, le niveau de l'enfant n'est pas considéré comme un des critères primordiaux. En effet, les *privileged / skilled choosers* tendent à choisir une école qui correspond au mieux au niveau (le plus élevé, si

---

<sup>12</sup> Grewitz S. / Ball S. / Bowe R., *Markets, choice and equity in education*, Philadelphia, Open University Press, 1995, p. 20-56.

<sup>13</sup> Une traduction approximative pourrait être « les privilégiés / ceux qui ont la compétence de pouvoir choisir » ou les « avertis ».

<sup>14</sup> Ensemble des facteurs de production, des biens économiques, et du revenu. Son fonctionnement est spécifique à chaque société : la logique des récoltes antérieures oppose par exemple les sociétés agraires au calcul rationnel du capitalisme. Delas J.-P. / Milly B., *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 309.

<sup>15</sup> Réseau des relations sociales d'un individu. Son volume « dépend de l'étendue des liaisons qu'il peut effectivement mobiliser et du volume du capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est lié ». Il dépend des institutions qui favorisent les échanges légitimes et excluent les autres (rallyes, clubs, pratiques collectives comme le sport) et du travail de sociabilité. Delas J.-P. / Milly B., *op. cit.*, p. 310.

<sup>16</sup> Une traduction approximative pourrait être « semis-avertis »

<sup>17</sup> Regroupement de plusieurs classes sociales.

possible) de leur(s) enfant(s). Cette différence provient du fait que les familles appartenant à la catégorie des *semi-skilled choosers* jouissent généralement de capitaux sociaux et culturels de moindre importance que ceux de la première catégorie. Ceci a pour conséquence qu'ils n'ont pas les mêmes ressources pour pouvoir décrypter l'offre scolaire.

La dernière catégorie correspond aux *disconnected choosers* / « *choice as necessity* » et concerne principalement la classe ouvrière (*working class*). Comme l'indique le nom de cette catégorie, ils sont « déconnectés », en dehors du quasi-marché scolaire en ce sens qu'ils n'y sont pas intégrés et n'en ont qu'une connaissance basique. Plusieurs éléments les distinguent des deux autres catégories de parents. Ils n'ont pas une approche consumériste de l'enseignement et ne sont pas sensibles aux avantages que peut procurer une telle logique. Leur raisonnement typique est celui-ci: puisque toutes les écoles sont pareilles, il ne sert à rien de les comparer. En ce sens, la bonne école correspondra souvent, à leurs yeux, à celle qui est proche du domicile et où l'enfant pourra être avec ses amis. Pour ce faire, ils feront appel à leurs réseaux sociaux afin d'orienter au mieux leur(s) enfant(s). En agissant de la sorte, il ne peut véritablement y avoir de mixité sociale. D'une part, les amis des enfants habitent souvent le même quartier ou fréquentent déjà la même école et, d'autre part, les réseaux sociaux qui peuvent être développés dans cette catégorie sont généralement moins étendus et moins diversifiés que dans les autres catégories sociales. Autant d'éléments qui ne concourent pas à créer de la mobilité sociale. Enfin, dernier élément, l'école n'est pas perçue comme un lieu d'épanouissement des enfants. Aussi les enfants s'y rendent-ils avec un certain fatalisme, « puisqu'il le faut bien ».

Le fait que la première catégorie de familles utilise son capital culturel de manière plus efficiente que les deux autres catégories n'est pas sans conséquence. Effectivement, en optimisant les chances de réussite dans les dites bonnes écoles, ces parents assurent l'accumulation et le plus souvent la reproduction de leur capital culturel (ici sous la forme d'un capital scolaire). De ce fait, ils permettent aussi à leur(s) enfant(s) d'occuper, par la suite, une place dominante dans le champ social.

## **Stratégies de choix et ségrégation scolaire**

La ségrégation scolaire provoquée en partie par les stratégies consuméristes des parents et par les pratiques des établissements scolaires dans le cadre de la compétition est un problème qui a amené des réponses politiques. Effectivement, les récents décrets destinés à régir les inscriptions avaient pour but de diminuer la ségrégation au sein du monde scolaire.

Cependant, en réponse aux nouveaux textes proposés par la Communauté française, de nouvelles pratiques apparaissent, qui viennent contrecarrer les intentions politiques initiales. Il y a eu le décret en matière d'inscription pour l'année scolaire 2007-2008, qui a amené les parents à camper devant les écoles qui jouissaient d'une



bonne réputation afin de pouvoir y inscrire leur (s) enfant (s). Alors que l'idée de ce décret était « premier arrivé, premier inscrit », et ce dans l'optique de créer de la mixité sociale, les parents les plus aisés économiquement pouvaient prendre un congé sans solde, payer un étudiant afin de faire la file pour eux ou encore monnayer une place avec d'autres parents pour gagner quelques places. Pour l'année scolaire 2009-2010, il y a eu le décret mixité, appelé aussi « décret Lotto » : les files d'attente ont laissé place aux listes d'attentes (dues aux multi-inscriptions).

Pour la rentrée 2010, un nouveau texte est d'application en matière d'inscription. Le principe général qui doit s'appliquer à une très large majorité implique l'utilisation d'un formulaire unique où les parents et leur(s) enfant(s) devront indiquer leurs préférences en matière d'établissement scolaire (1<sup>er</sup> choix jusqu'à un maximum de 9) et seront satisfaits, en ce sens où c'est leur premier choix qui devrait être obtenu. Si ce premier choix ne peut être contenté, un classement sera instauré selon un indice composite. Cet indice est constitué de différents critères : distance-école primaire/école secondaire, préférence du choix, suivi d'une immersion, etc. La somme des poids (importance) de chacun de ces critères donne l'indice composite (pour tous les choix formulés par chaque parent d'élève). La probabilité de devoir recourir au classement par l'indice composite est d'autant plus forte que le premier choix se porte sur une école réputée « complète<sup>18</sup> ».

Si d'aventure un parent désire inscrire son enfant dans un établissement réputé « complet », il peut connaître approximativement ses chances d'être satisfait. En effet, il est possible de calculer les indices composites se rapportant à chacun des choix que les parents ou les enfants effectuent et donc *a fortiori*, l'indice de la première sélection par rapport aux autres préférences. Ces différents calculs pourraient avoir une incidence sur l'ordre des choix : un deuxième (ou énième choix) pourrait devenir un premier parce que l'indice qui s'y raccroche est plus fort (et d'autant plus que le poids relatif à une première préférence est plus élevé que celui d'une deuxième).

C'est une stratégie possible qui tend à maximiser les chances d'obtenir un établissement scolaire voulu. Celle-ci est-elle efficace ? Si cette stratégie permet d'obtenir l'école désirée, alors oui, mais il faut noter que le choix numéro un n'est pas le premier choix « de cœur ». Mais qui peut mettre en place ce genre de stratégie ? Comme pour toutes les autres stratégies, ce sont les familles qui possèdent un capital économique, social et culturel élevé. Pour reprendre la terminologie Grewitz, ce sont *the privileged / skilled choosers*. Ici, ce qui primera, c'est avant tout le capital culturel qui est nécessaire pour l'évaluation des enjeux des choix en matière scolaire. Ils choisiront toujours ce qu'ils considèrent comme étant une bonne école, mais opteront de préférence pour un établissement qui jouit, pour eux, d'un bon indice.

Toutes ces stratégies mises en place rendent difficile la lecture des choix scolaires. Il semble donc plus que nécessaire qu'il y ait une forme d'évaluation des effets du

---

<sup>18</sup> Lorsque les instances de l'école prennent en compte tous les enfants prioritaires à l'inscription pour la première année et que ce nombre équivaut à celui du nombre de place disponible, alors cette école est dite complète.

décret sur le choix scolaire. Qu'ils soient positifs ou négatifs, c'est aussi par le biais d'une évaluation que l'on pourra savoir si le décret atteint ou non ses objectifs (mixité sociale, etc.). Aujourd'hui, grâce à la mécanique des inscriptions, l'administration bénéficie d'une foule de données, faut-il encore savoir quoi en faire – comment les analyser.

## Bibliographie

Delas J.-P. / Milly B., *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Armand Colin, 2005.

Dauphin N. / Verhoeven M., « La mobilité scolaire au cœur des transformations du système scolaire », in *Cahier de recherche du GIRSEF*, N° 19, Octobre 2002, p. 6.

Duru-Bellat M., « Controverses autour de l'école : les leçons de l'étranger », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 2001, 30, n°2.

Grewitz S. / Ball S. / Bowe R., *Markets, choice and equity in education*, Philadelphia, Open University Press, 1995.

Maroy C., *L'enseignement secondaire et ses enseignants : une enquête dans le réseau d'enseignement libre subventionné en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, De Boeck, 2002.

Maroy C., *Ecole, régulation et marché : une comparaison de six espaces scolaires locaux en Europe*, Paris, Presses universitaires de France, 2006.

OCDE, *PISA 2006 : Les compétences en sciences, un atout pour réussir* - OCDE © 2007 - ISBN 9789264039834, Paris, OCDE, 2007, graphique 4.12.

Van Zanten A., *Dictionnaire de l'éducation*, Quadrige, Paris, Presses universitaires de France, 2008.

## Site

Article 4 du « Pacte scolaire », disponible en ligne sur :  
<http://www.enseignement.be/index.php?page=25230&navi=19>